



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL



***S'inscrire en première année commune
de l'enseignement secondaire
pour l'année scolaire 2021-2022***



Avertissement

- ✓ *Pour l'inscription dans une école secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2021-2022*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute autre information*





Pour qui ?

- ☑ *Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire*





Calendrier

- ***Au plus tard le 22/01 : remise du formulaire unique d'inscription (FUI) aux parents contre accusé de réception***
- ***Du 1/02 au 5/03 inclus : dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire***
- ***A partir du 26/04 : reprise des inscriptions par date chronologique***



Première étape : du 08/01 au 22/01

L'école primaire ordinaire remet un **formulaire unique** d'inscription qui sera complété par la direction :

- ✓ de la **date d'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée et, le cas échéant :
- ✓ d'une copie de l'**attestation** justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex : enfants placés par le juge...)
- ✓ du suivi de la langue d'**immersion** (depuis la 3^{ème} primaire au moins)
- ✓ Nom, date et signature du directeur de l'école primaire



Première étape : du 08/01 au 22/01

Dans le formulaire : les parents doivent...

- ✓ *vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant*
- ✓ *compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)*
- ✓ *mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées*

Les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires ainsi que sur le site

<http://www.inscription.cfwb.be>



Première étape : du 08/01 au 22/01

- ✓ **Fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence**
- ✓ **Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix**
- ✓ **Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique**


www.inscription.cfwb.be ou via le guichet

électronique de la FWB « Mon Espace »


<https://monespace.fw-b.be/>




Deuxième étape : du 1/02 au 5/03 inclus

- 
- ✓ Les parents **déposent le formulaire** dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
 - NB :** Au regard de la situation sanitaire actuelle, il est évident que des mesures seront mises en place pour permettre le dépôt du formulaire en toute sécurité.
 - ✓ Les parents ont la possibilité de **mandater**
 - ✓ Si document **perdu ou pas reçu**, duplicata dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

- 
- ✓ *Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 5/03/2021*
 - ❑ *Si école « incomplète », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles*
 - ➔ situation 1
 - ❑ *Si école « complète », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles*
 - ➔ situation 2



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Situation 1

Ecole « incomplète »

(avec suffisamment de places)

- ✓ inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Situation 2

Ecole « complète »

(comptant plus de demandes que de places)

- ✓ *On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)*
- ✓ *On classe les élèves selon cet indice*
- ✓ *On attribue les places disponibles en trois temps : ...*




Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Situation 2 (suite)

Ecole « complète »

- ✓ On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre décroissant des indices composites :
 1. 20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé
 2. aux prioritaires (voir ci-dessous)
 3. aux autres



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

1^{er} critère

Un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1,5 à 1,1)

- = 1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)*
- = 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI*)*
- = 1 à partir de la 6^{ème} école*

** Commission Interréseaux des Inscriptions*



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

2^e critère

Proximité domicile - école fondamentale

- = 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental
- = 1,81 si 2^e; 1,61 si 3^e; 1,41 si 4^e; 1,21 si 5^e la plus proche
- = 1 pour les suivantes



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires


Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

3^e critère

Proximité domicile - école secondaire

- = 1,98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi
- = 1,79 si 2^e; 1,59 si 3^e; 1,39 si 4^e; 1,19 si 5^e la plus proche au sein du réseau choisi
- = 1 pour les suivantes



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires



Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

4^e critère

Proximité école fondamentale - école secondaire

- ✓ Coefficient varie entre 1 et 1,54 par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4 km de l'école secondaire, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile-école secondaire



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

- ✓ *Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4 km de l'école secondaire*





Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

5^e critère

Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire

- ✓ **1,51** si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

- ✓ **1,51 s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**
- ✓ **1 s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune**

Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

6^e critère

Partenariat pédagogique (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé). Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon 1

-> voir schémas : circulaire 7887 p.35

(fondamental) et circulaire 7886 p.46 (secondaire)



Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations :

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères :

7^e critère

Poursuite immersion (même langue depuis la 3^{ème} primaire au moins)

= 1,18

= sinon 1

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Conclusion - pondération :

- ✓ On **multiplie** tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves
- ✓ On **classe** les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global





Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Exemple : Un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

Calcul de l'indice pondéré :

- ✓ École premier choix = 1,5
- ✓ Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité école fondamentale/école secondaire = 1,27 (inférieure ou égale à 4 km - 3^{ème} école primaire - 4^{ème} école secondaire)
- ✓ Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 (une école secondaire confessionnelle et une non confessionnelle sur le territoire de la commune)
- ✓ Pas de partenariat pédagogique = 1
- ✓ Pas de poursuite de l'immersion = 1

→ **Total** : $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,2631995$

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Si ex-aequo :

- ✓ *Indice socio-économique des élèves (selon leur quartier)*
- ✓ *Si nouvelle égalité : distance domicile-école secondaire*





Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Les priorités : Selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant et dans l'école de la première préférence

1. Les enfants provenant d'écoles primaires **moins favorisées (ISEF)** à concurrence de 20% des places à pourvoir (voir dia 12)
2. Les enfants **frères ou sœurs** d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire
3. Les enfants **en situation précaire** (placement en home ou en famille d'accueil)
4. Les enfants **à besoins spécifiques** (intégration permanente totale, handicap avéré)
5. Les élèves fréquentant un **internat** lié à l'école secondaire
6. Les enfants des **membres du personnel**, toutes catégories

Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Concrètement :

- ✓ *Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités*





Troisième étape : Gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Conclusion - 3^e étape :

- ✓ École « **incomplète** » :
inscription à 102%, dont 20% ISEF
- ✓ Ecole « **complète** » :
inscription à 80%, dont 20% ISEF
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes** dans l'école
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une **attestation d'inscription**



Quatrième étape : Gestion des inscriptions par la CIRI

- ✓ **CIRI** : Organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ **Composé** de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ **Traitement des demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire
- ✓ **Optimalisation du meilleur choix des parents**, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ **La CIRI écrit aux parents**, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ **Les écoles reçoivent leur registre** reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école

Cinquième étape : Après la période des inscriptions

- ✓ *Si désistement dans l'école : contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente*
- ✓ *Inscription possible à partir du 26 avril dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique*
- ✓ *Remise par l'école d'un accusé de réception*
- ✓ *Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent*



Si fraude...

- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

Sanction :

Annulation de toutes ces demandes !!!



Pour en savoir plus...

- ✓ *Documentation sur le site
enseignement.catholique.be*
- ✓ *Les directions d'école*
- ✓ *www.inscription.cfwb.be*
- ✓ *0800 188 55 ou inscription@cfwb.be*



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Avertissement

- ✓ *Ce montage est propriété du SeGEC*
- ✓ *Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC*

SeGEC ASBL

Avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles

02 256 70 11

communication@segec.be